



Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

2010 - 2011

Portrait de la Société québécoise de récupération et de recyclage

Mission

Au cœur de l'action, RECYC-QUÉBEC favorise la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles et influence les modes de production et de consommation.

Mandat

Le mandat de RECYC-QUÉBEC, tel que défini dans sa loi constitutive, est le suivant : « La Société a pour objets de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits, ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. (...) La Société peut, dans le cadre de ses objets, conclure une entente avec toute personne, municipalité, société ou organisme. »

Effectif

La Société regroupe un total de 71 employés répartis dans deux bureaux dont l'un est situé à Montréal et le second à Québec. 54 employés travaillent au bureau de Montréal et 17 au bureau de Québec. À ce jour, notre effectif ne compte aucune personne handicapée.

RECYC-QUÉBEC est locataire pour ses deux emplacements. Les améliorations locatives qui seront suggérées dans le présent document reposent ainsi sur l'acceptation des propriétaires respectifs à rendre leurs locaux accessibles aux personnes handicapées.

Le bureau de Québec est situé au 420, boulevard Charest Est, bureau 200, Québec et le bureau de Montréal au 141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage, Montréal.

Organigramme

L'organigramme présente la structure administrative de RECYC-QUÉBEC et le partage des responsabilités de gestion. Cet [organigramme](#) comprend le nom et le titre de chacun des membres du personnel de direction et d'encadrement.

Obligations légales

Selon l'article 61,1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1) les ministères, les organismes publics comptant au moins 50 personnes ainsi que les municipalités d'au moins 15 000 habitants doivent produire, adopter et rendre public annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

RECYC-QUÉBEC a donc pour obligation de créer ce plan annuellement dans lequel doivent être identifiés les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans son secteur d'activité, de décrire les mesures prises au cours de l'année pour répondre à cette loi et de décrire les mesures envisagées pour l'année qui débute, toujours dans un seul but, soit celui de diminuer les obstacles à leur intégration. Ce plan d'action à l'égard des personnes handicapées couvre la période du 1er avril 2010 au 31 mars 2011.

Coordonnateur des services aux personnes handicapées et du plan d'action

Le conseiller en gestion des ressources humaines représente RECYC-QUÉBEC en tant que coordonnateur de la démarche suivante et fait foi de l'engagement de l'organisation à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, avec la collaboration des secteurs concernés.

Le coordonnateur des services aux personnes handicapées s'assure de la réalisation du plan d'action annuel et d'en faire le suivi afin d'être en constante évolution dans l'intégration des personnes handicapées. De plus, il est responsable de recevoir les demandes de renseignements, les commentaires et suggestions et d'y donner suite.

Constat des efforts déployés au cours des dernières années et mesures à prendre pour faciliter l'intégration des personnes handicapées

Ce plan d'action à l'égard des personnes handicapées a été mis sur pied dans un premier temps, afin de bien refléter l'analyse de la situation actuelle et, dans un second temps, afin de démontrer le travail à accomplir pour favoriser une saine intégration des personnes handicapées dans notre organisation à tous les niveaux.

Ce plan permet de faire le constat qu'une grande place à l'amélioration est souhaitable et que tous les efforts seront déployés pour le mettre en oeuvre et ainsi permettre une gestion plus efficace en ce qui a trait à l'intégration des personnes handicapées au sein de RECYC-QUÉBEC.

1. Accessibilité des lieux

1.1 Bureau de Montréal

Le bureau de Montréal est situé dans le Pavillon des sciences biologiques de l'UQAM depuis 2009. Il s'agit d'un établissement LEED, accessible par le transport en commun.

Situation actuelle :

- Porte mécanisée donnant accès à l'immeuble;
- Porte d'entrée principale au niveau du trottoir;
- Accès à un ascenseur dans le choix de l'immeuble;
- Accès à une poignée de soutien dans la salle des toilettes;
- Accès à une toilette adaptée pour les personnes handicapées;
- Accès à une identification sonore des étages dans l'ascenseur;
- Accès à une inscription en braille dans l'ascenseur.

Améliorations proposées :

- Ajouter une fonction automatique pour ouvrir la porte de la toilette adaptée pour les personnes handicapées;
- Revoir sur une base annuelle le plan d'évacuation d'urgence du propriétaire afin de s'assurer qu'il est toujours adapté aux personnes à mobilité réduite pour assurer leur sécurité.

Une demande écrite sera faite en mars 2011 au propriétaire de l'immeuble, l'UQAM, au sujet des améliorations proposées.

1.2 Bureau de Québec

Situation actuelle :

- Porte mécanisée donnant accès à l'immeuble;
- Porte d'entrée principale au niveau du trottoir;
- Accès à un ascenseur;
- Accès à une rampe pour se rendre à la salle des toilettes ;
- Accès à une toilette adaptée pour les personnes handicapées.

Améliorations proposées :

Aucune mesure ne sera demandée au propriétaire de l'immeuble quant au bureau de Québec étant donné la fin du bail en début 2012 et qu'un déménagement est prévu.

Après avoir fait le constat des améliorations à apporter pour rendre nos environnements de travail davantage accessibles, il faudrait mettre en place une procédure annuelle de vérification des lieux qui aurait pour conséquence de rappeler aux propriétaires des immeubles respectifs les demandes formulées afin de s'assurer qu'elles se réalisent.

2. Accueil et moyens de communication

Il fut constaté que l'accessibilité des documents par l'entremise du site Web de la Société n'atteignait pas totalement ses objectifs suite à la réception de quelques commentaires d'utilisateurs à cet effet. Ceci amène donc la Société à renchérir son désir d'améliorer la situation dans un projet de refonte du site Web qui doit avoir lieu au cours de l'année 2011.

Situation actuelle :

- Disponibilité de la webcaméra qui permet de réaliser des visioconférences qui favorisent la communication en langue des signes québécoise et diminue les déplacements advenant le cas où une personne aurait une difficulté à se déplacer;
- Pour ce qui est des documents publics, ils sont accessibles par Internet, mais non accessibles pour les gens ayant une incapacité.

Actions à prendre :

- Assurer l'application des bonnes pratiques concernant l'accessibilité des sites Web gouvernementaux dans le cadre de la refonte du site Web de RECYC-QUÉBEC;
- Adaptation de documents pour les rendre accessibles aux personnes handicapées;
- Notre organisation assure aux personnes handicapées la possibilité de communiquer aisément par l'intermédiaire du téléphone, du contact direct ou des communications électroniques. Cependant, à l'heure actuelle, l'organisation n'est pas équipée de matériel spécialisé tels un appareil de télécommunication pour sourds (ATS), un logiciel de communication pour personne sourde ou malentendante, un amplificateur acoustique, etc. Ce type d'achat serait fait à la demande dans un contexte où le besoin serait à combler.

3. Sensibilisation et formation du personnel de première ligne

Actions à prendre :

- Mettre sur pied une campagne de sensibilisation pour faire prendre conscience aux employés des nombreux obstacles vécus par les personnes handicapées afin d'éviter des jugements de valeur;
- Développer une formation plus spécifique pour les employés davantage susceptibles d'être en contact avec les personnes handicapées;
- Assurer une diffusion de postes disponibles au sein de notre organisation dans les établissements oeuvrant auprès des personnes handicapées;
- Embaucher des stagiaires ou employés handicapés au sein de l'organisation pour faciliter leur intégration sur le marché du travail;
- Sensibiliser les gestionnaires à l'importance de promouvoir l'intégration des personnes handicapées au sein de notre milieu de travail, que ce soit des employés ou encore des clients et partenaires se présentant dans nos locaux;
- Sensibiliser et former les employés de la Société à répondre aux personnes handicapées selon leurs besoins et diffuser convenablement une information qui sera susceptible de répondre aux différentes situations.

Développement durable

Les actions proposées dans ce plan pour amoindrir les obstacles à l'intégration des personnes handicapées s'inscrivent dans une perspective de développement durable. À cet égard, après examen du lien entre les actions et les 16 principes de la *Loi sur le développement durable*, les trois principes suivants seront pris en compte :

- Santé et qualité de vie
- Équité et solidarité sociales
- Accès au savoir

Diffusion

Ce plan d'action à l'égard des personnes handicapées est disponible sur le site Web de RECYC-QUÉBEC et sur le site de l'Office de la protection des personnes handicapées du Québec (OPHQ) afin de le promouvoir encore davantage et de faire connaître l'organisation auprès des groupes de personnes handicapées.

Approbation du plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Ce plan d'action fut adopté par le comité de direction de RECYC-QUÉBEC le 28 février 2011 et transmis au conseil d'administration du 10 mars 2011 pour information.